

Barème des honoraires

14-mai-20

NEGOCIATION / VENTES

A la charge de l'acquéreur

6% HT du prix de vente

minimum d'honoraires fixé à 10 000€ HT

NEGOCIATION / BAUX COMMERCIAUX / DEROGATOIRES / PROFESIONNELS / DE DROITS COMMUNS CIVILS

A la charge du preneur

25% HT du loyer annuel HT et HC

minimum d'honoraires fixé à 2 000€ HT

NEGOCIATION / FONDS DE COMMERCE

A la charge de l'acquéreur

6% HT du prix de vente

minimum d'honoraires fixé à 10 000€ HT

NEGOCIATION / DROITS D'ENTREE

A la charge du bailleur

6% HT du montant HT

AVIS DE VALEUR

A la charge du demandeur

Locaux commerciaux	250€ HT (jusqu'à 100m²) <i>sur devis pour les locaux de + de 100m²</i>
Bureaux	350€ HT (jusqu'à 500m²) <i>sur devis pour les locaux de + de 500m²</i>
Locaux d'activité	350€ HT (jusqu'à 1 000m²) <i>sur devis pour les locaux de + de 1 000m²</i>
Terrains	150€ HT
Fonds de Commerce	500€ HT